



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

PETR CŒUR DES HAUTS-DE-FRANCE

14 Novembre 2018

Sommaire

CONTEXTE NATIONAL	3
RECETTES DU SYNDICAT MIXTE	3
RAPPEL / COMPTE ADMINISTRATIF N-1	3
ORIENTATIONS – EVOLUTIONS PREVISIONNELLES 2019	
. Administration Générale	4
. Actions	5
CONCLUSION	11
BUDGET ANNEXE ADS	12
BUDGET ANNEXE PROMOTION DU TOURISME	12
ANNEXE	16
. Structure des effectifs	
. Durée du travail	
. Evolution prévisionnelle des effectifs	
. Dépenses de personnel	

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - 2019

COMITE SYNDICAL DU 14 NOVEMBRE 2018

RAPPEL DU CONTEXTE NATIONAL :

Le Projet de loi de Finances 2019 n'indique pas comme les années précédentes une baisse chiffrée des dotations de l'Etat pour l'année à venir. Néanmoins, dans le cadre de la réduction du déficit public, des efforts sont demandés aux collectivités locales.

Par ailleurs, la réforme de la fiscalité locale annoncée dans les mois qui viennent laisse planer de grandes incertitudes, notamment sur la compensation de la Taxe d'Habitation dont bénéficient les EPCI.

RAPPEL DU FINANCEMENT DU PETR :

Les recettes du PETR proviennent de subventions de partenaires (Europe, Etat, Région, Département...) ainsi que des contributions des 3 Communautés de communes qui le composent.

Au Budget Primitif 2018, pour assurer le fonctionnement du PETR et les nouvelles actions menées (service économique, démarche *Pays d'art et d'histoire*, PCAET, Plan de paysage,...) la participation des EPCI a augmenté de 1,5 €, s'établissant à **6,23 € / hab.** soit **426 515 €**.

Une cotisation supplémentaire spécifique à hauteur de 84 000 € était prévue pour le financement de l'action « OPAH ». L'opération, finalement portée par les EPCI, n'a pas pas l'objet d'appel de cotisation.

Le Budget Primitif (opérations réelles) prévoyait un financement des dépenses à hauteur de :

- 49 % par les partenaires (Europe, Etat, Région, Conseil Départemental, MSA, budget annexe...)
- 39 % par les contributions des Communautés de communes
- 1 % par le FCTVA
- 11 % par le fonds de réserve

RAPPEL DE LA SITUATION FINANCIERE DU PETR AU DERNIER COMPTE ADMINISTRATIF (Budget principal) :

Le Compte administratif 2017 voté en mai 2018 laisse apparaitre, une fois les résultats repris de l'année n-1 :

- un excédent de + 187 565 € en fonctionnement.
- un déficit de – 106 347 € en investissement.

Soit un résultat global sur le total des sections de **81 217 €**.

ORIENTATIONS 2019 – Evolutions prévisionnelles

1/ BUDGET PRINCIPAL / ADMINISTRATION GENERALE

1.1 MASSE SALARIALE :

Après plusieurs recrutements en 2016 et 2017 liés à la structuration du service économique ainsi qu'à la démarche de labellisation *Pays d'art et d'histoire*, l'année 2018 a vu une stabilisation des effectifs. Il en sera de même en 2019.

De plus en plus souvent les postes traduisent une volonté de mutualisation renforcée au niveau supra-communautaire, les missions étant exercées en complémentarité avec les EPCI. Pour exemple, le poste de directeur (rédaction du cahier des charges et suivi des études *Flodor* à Péronne et *Maréchal* à Rosières-en-Santerre), de la chargée de mission Habitat-Urbanisme (rédaction du cahier des charges et suivi du PLUI de Haute-Somme, de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), ...

Comme chaque année, il sera recherché un soutien à l'ingénierie auprès de nos partenaires : l'Europe (FEDER, FEADER via LEADER), l'Etat (FNADT, FSIL), la Région, le Département, la MSA....

Au-delà, il paraît pertinent de dresser des perspectives prévisionnelles à horizon de 3 ans en termes de dépenses et de recettes de personnel :

	2018	2019	2020	2021
Chapitre 012 (<i>brut+charges+assurance du personnel+CNAS+médecine</i>)	461 000 €	461 028 €	463 334 €	458 653 €
EUROPE	75 020 €	75 826 €	52 152 €	35 440 €
Etat	83 251 €	4 819 €	0 €	0 €
Région	0 €	76 825 €	0 €	0 €
	158 271 €	157 470 €	52 152 €	35 440 €
Reste à Charge PETR	302 729 €	303 558 €	411 182 €	423 213 €
<i>% de reste à charge</i>	66%	66%	89%	92%

1.2 CHARGES DE GESTION COURANTE :

Dans le respect de l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques, il est demandé, à l'occasion du DOB, de présenter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

Au budget 2018, les charges réelles de fonctionnement s'élevaient à 1 181 170 € dont 552 360 € dédiés à l'Administration Générale. Le reste des dépenses de fonctionnement concernait les actions portées par le PETR (la plupart des actions ne concerne que des dépenses de fonctionnement).

Au stade du DOB 2019, il est envisagé d'inscrire environ 971 000 € dont 550 000 € pour l'Administration générale (ingénierie et autres dépenses de gestion courante). La gestion rigoureuse du PETR permet de maîtriser les dépenses liées à l'administration générale. Ainsi, les charges de fonctionnement seront stables à **90 000 €**.

Les investissements s'élèveront à environ **11 400 €**.

Nous devrions obtenir environ **15 157 €** de FCTVA sur les investissements n-2 et des fonds européens pour environ **1 120 €** sur les investissements.

2/ BUDGET PRINCIPAL / ACTIONS

2.1 ATTRACTIVITE / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME :

A. Les outils nécessaires au développement économique exogène :

La prospection : le partenariat Buisnes'Somme avec REGIONAL PARTNER

Depuis 2016, le PETR fait appel au cabinet REGIONAL PARTNER, spécialisé dans la détection de projets d'implantation exogènes. Cette année, ce partenariat a permis l'arrivée de l'entreprise HUET (location d'engins de levage) sur le Pôle d'activités de Haute-Picardie.

Cette contractualisation portant ses fruits (elle n'est pas la seule, le PETR travaillant avec Nord France Invest et le service économique de la Région Hauts-de-France), il est décidé de la prolonger pour un montant de **6 000 €**.

La promotion / communication : les salons professionnels

Les dépenses concernent la participation à des salons spécialisés dans le cadre de la mission de prospection/détection de projets d'implantation ou de création d'activité. Les salons sont identifiés en fonction de la stratégie inscrite dans notre Schéma Territorial de Développement

Economique et sont à minima pour 2019 : le SIAL (alimentation), le SIMI (immobilier d'entreprise), le SITL (logistique).

En termes d'organisation, une réflexion est engagée pour une présence coordonnée et mutualisée avec la CCI Amiens-Picardie et le Pôle métropolitain du Grand amiénois. Un budget de **4 000 €** est prévu pour ces dépenses.

B. Le soutien à l'économie de proximité :

La structuration de l'Economie Sociale et Solidaire :

Le développement de ce secteur d'activité aux besoins et aux perspectives de création d'emplois importants se traduit par l'accompagnement des porteurs de projets (+/- 10 par an) ainsi que par une réflexion approfondie sur les questions alimentaires et de mobilité.

Une étude pourrait être menée dans ces domaines. Par ailleurs, les actions de communication et de sensibilisation seront renouvelées.

16 750 € sont prévus en dépenses. Une recette de **7 200 €** (FEDER) est attendue grâce au dispositif « *la Fabrique pour entreprendre solidaire* ».

L'accompagnement des commerçants et artisans :

En 2018, le PETR pour le compte des Communautés de communes de la Haute-Somme et de Terre de Picardie a engagé une étude pré-opérationnelle FISAC dans le but de candidater à l'appel à projet 2019.

Actuellement, le flou règne quant à la prolongation de ce dispositif par l'Etat, bien qu'il ait prouvé son efficacité en milieu rural. Quel que soit son devenir, le territoire devra néanmoins s'interroger quant aux modalités de soutien aux secteurs du commerce et de l'artisanat qui souffrent depuis de nombreuses années (crise économique, nouvelles pratiques de consommation, vieillissement des gérants).

L'ingénierie du PETR pourrait aider les Communautés de communes dans leur réflexion, néanmoins les aides mobilisables relèveraient directement des EPCI dans le cadre de leurs compétences en matière de développement économique et après un conventionnement avec la Région Hauts-de-France.

Cependant, une exception demeure avec le soutien au salon de l'artisanat et du commerce (SARCOM) qui a lieu chaque année en alternance à Chaulnes et Rosières-en-Santerre. Cette manifestation rencontre un vrai succès depuis 20 ans, mobilisant 90 exposants et recevant 10 000 visiteurs. Des crédits sont réservés à hauteur de **2 000 €** spécifiquement pour ce salon.

Un financement à hauteur de **1 000 €** couvrira en partie cette dépense.

C. La diversification touristique :

La valorisation du territoire sur l'aire d'Assevillers :

L'aire d'Assevillers est l'une des plus fréquentées d'Europe, plusieurs millions d'automobilistes s'y arrêtant chaque année. Au regard de l'importance des flux, même non captifs, le territoire se doit d'être présent.

Une 1^{ère} phase d'aménagement a eu lieu en 2014, sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental de la Somme : installation de visuels ainsi que de 3 bornes interactives orientant vers les sites touristiques de la Somme.

Depuis, la SANEF a lancé un nouveau marché de concession, attribué fin 2016 au groupe AREAS. Ces derniers mois, diverses réunions ont eu lieu avec le gestionnaire qui a confirmé la mise à disposition à titre gratuit d'un espace de 40m² idéalement situé face au Mac Donald. Afin d'aménager ce lieu (fauteuils, comptoir, écrans), de réaliser des films promotionnels en réalité augmentée (visite de l'Historial, kayak sur la Somme, valorisation du *Pays d'art et d'Histoire*), une somme de **120 000 €** est identifiée en dépenses.

Ce projet qui s'inscrit pleinement dans la stratégie LEADER GAL au titre de la valorisation des portes d'entrées du territoire pourra bénéficier d'une subvention FEADER de 80% du HT soit **80 000 €**.

La réalisation d'un guide du *Routard* Santerre Haute-Somme :

Le PETR, en sa qualité de membre de l'Association Nationale des Pays et Pôles Territoriaux (ANPP), a été informé en juin du lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêts relatif à l'élaboration d'un Guide du *Routard* « Pays » en 2020.

Ce projet offrant l'opportunité, à la fois de réaliser un outil de promotion de qualité en s'appuyant sur l'expertise et la notoriété du *Routard*, mais aussi de fédérer tous les acteurs du tourisme autour d'une nouvelle dynamique commune, le PETR a décidé de candidater.

Un jury composé de l'ANPP, du *Routard* et d'Hachette a permis de sélectionner 4 territoires (sur 12 candidats), parmi lesquels le PETR Cœur des Hauts-de-France, qui seront accompagnés par Hachette dans l'élaboration de leur guide respectif.

5 000 exemplaires seront destinés à une distribution multi-réseaux Hachette Livre (librairies, FNAC, Maisons de la presse,...) et 15 000 achetés (3,62 €HT l'unité) par le PETR qui en fonction de la stratégie définie les vendra ou les offrira aux partenaires touristiques du territoire. Une présence sur les outils numériques d'Hachette viendra compléter cette diffusion.

Les différentes étapes nécessaires à la sortie du guide au printemps 2020 sont les suivantes : signature d'une convention avec Hachette, réunion éditoriale avec les acteurs touristiques, proposition et validation du sommaire, écriture...

Dans ce cadre, une avance de 30% du reste à charge pourrait avoir lieu dès 2019, ainsi que des frais liés aux réunions avec les acteurs touristiques, pour un montant global de **11 500 €**.

Ce projet engendrant des recettes pour le PETR (annonces publicitaires, ventes d'un certain nombre de guides), il n'est pas pertinent de solliciter un soutien financier du LEADER GAL.

Le dispositif LEADER GAL 2014-2020 :

La seconde génération du LEADER GAL autour de la stratégie « *Participer au renforcement de l'attractivité du territoire grâce à une économie présentielle centrée sur les loisirs accessibles à tous* » rencontre un très vif succès puisque 17 projets ont été accompagnés en 2 ans représentant 51% des crédits consommés (une demande complémentaire de 800 000 € sera transmise à l'autorité de gestion).

A mi-parcours du dispositif, il est demandé une évaluation à l'ensemble des GAL picards qui sera réalisée par un bureau d'études. Par ailleurs, comme chaque année, des actions d'animation et de communication seront engagées. La totalité de ces dépenses s'élève à **15 120 €**. Les recettes (FEADER) seront de **10 271 €**.

L'entretien des chemins de randonnées :

Depuis 2010, le Pays Santerre Haute-Somme a maillé le territoire de chemins de randonnées pédestres puis cyclistes. Les balisages (totems, poteaux,...) peuvent nécessiter un remplacement au fil des années, suite à des détériorations ou des vols. Il est proposé d'inscrire **1 000 €** en dépenses à la charge du PETR propriétaire de ces équipements.

2.2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / MOBILITE / CADRE DE VIE :

A. L'habitat - L'amélioration du parc de logements :

Le SCOT a permis d'identifier les grands enjeux en matière d'aménagement de l'espace. Parmi ceux-ci, au titre de l'habitat, la production de logements nécessaires pour répondre aux besoins et l'élaboration d'une gamme diversifiée afin de favoriser les parcours résidentiels. Cela se traduit notamment par l'adaptation des logements pour nos aînés afin de favoriser le maintien à domicile ; la requalification des logements dont beaucoup sont énergivores ; la lutte contre la vacance.

Pour ce faire, le PETR accompagne en ingénierie les Communautés de communes de la Haute-Somme et de Terre de Picardie dans leur Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Ainsi, en 2018, le bilan du précédent dispositif a été réalisé tout comme le cahier des charges qui a permis de sélectionner le bureau d'études.

Comme validé l'an passé, cette démarche ne couvrant pas l'ensemble du territoire, dans un souci d'équité les dépenses seront assurées directement au sein des 2 EPCI concernés.

B. La mobilité – la structuration d'une offre complète et l'action « cyclos » :

La mobilité constitue une faiblesse majeure en milieu rural. Différents acteurs se sont mobilisés afin de créer une plateforme de mobilité, sorte de guichet unique dont les objectifs sont

de diagnostiquer les freins des publics et de leurs offrir une gamme complète de moyens de locomotion.

Cette réflexion et surtout les réponses opérationnelles (location de voitures issues du Garage solidaire de Ham, covoiturage, autopartage, location de vélos électrique à la sortie des gares de Ham, Nesle, Chaulnes, Rosières-en-Santerre) à apporter avancement notamment grâce au travail engagé au sein de « *la Fabrique pour entreprendre solidaire* » en partenariat avec l'association Saint-Jean.

Renforcer l'offre scooters du PETR :

Dans le cadre d'un stage, d'une formation ou du retour à l'emploi, le PETR met à disposition de bénéficiaires de moins de 25 ans, de personnes inscrites au RSA ou à Pôle emploi, un parc de 16 cyclomoteurs afin de répondre aux problèmes de mobilité rencontrés sur le territoire.

Cette action se décompose comme suit : d'une part, les dépenses afférentes à l'entretien ou l'assurance des cyclos et, d'autre part, les recettes issues de la location (4 250 €) et les subventions de nos partenaires : Conseil Départemental (3 200 €) ; MSA (1 700 €) ; le reste à charge pour le PETR s'élève à **4 450 €**, pour un total de dépenses de 13 600 €.

Par ailleurs, le nombre de cyclos diminuant chaque année, il est proposé d'acheter 4 nouveaux scooters pour un montant total de **6 000 €**. Une recette liée au mécénat sera recherchée à hauteur de 50% de la dépense soit **3 000 €**.

C. Le cadre de vie – la valorisation de nos paysages :

L'élaboration du Plan de paysage :

L'année 2017 a été marquée par la candidature à l'appel à projet lancée par l'Etat et à la sélection du dossier de candidature du Pays. En 2018, le PETR a attribué le marché à l'association SEED qui travaille désormais depuis la rentrée de septembre. Le calendrier prévisionnel de ce plan de paysage qui s'articulera autour des 5 thématiques « paysages naturels », « paysages patrimoines », « paysages villages », « paysages de production », « paysages de traverse » est le suivant :

- déjà réalisé : 1 mois de phase préparatoire (recensement des études documentaires, préparation du dispositif itinérant, charte graphique) ;
- d'octobre 2018 à février 2019 : phase 1 « diagnostic concerté » (études de terrain dans les communes, analyse des données récoltées, production des livrables, restitution) ;
- de février à septembre 2019 : phase 2 « définition des objectifs de qualités paysagères » (ateliers thématiques, vélo-bureau itinérant, travail avec les scolaires, livrables,...) ;
- d'octobre 2019 à août 2020 : phase 3 « élaboration d'un plan d'actions » (accompagnement d'expérimentations, ateliers thématiques, concours régional d'idées, réalisation des fiches actions, restitution finale).

Afin de mener à bien cette démarche, il est proposé **53 371 €** en dépenses (dont 41 941 € pour le bureau d'études). Les recettes proviennent pour 2019 uniquement du LEADER GAL (**24 016 €**), l'enveloppe de 30 000 € de l'Etat, suite à la réponse positive liée à l'appel à projet,

étant versée en 2 fois, 15 000 € au démarrage (2018) et 15 000 € au rendu du plan de paysage en 2020.

Le fleurissement :

Le concours Villes, Villages et Maisons Fleuris est assuré par le PETR depuis 1992. Cette démarche, qui contribue à la mise en valeur de nos paysages et à l'attractivité du territoire, a connu un certain désintérêt ces dernières années.

C'est pourquoi en 2018 le PETR a souhaité remobiliser l'ensemble des acteurs avec un projet triennal « d'amélioration de l'attrait du territoire par la préparation des communes au label ». Ce projet se traduit par des actions de sensibilisation et de formation, de visites des communes, d'évaluation et de remise des prix.

Pour l'ensemble de ce projet, **10 110 €** sont inscrits en dépenses, **6 197 €** (LEADER GAL) en recettes.

D. L'environnement – l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial mutualisé :

La loi relative à la transition énergétique de 2015 rend obligatoire l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle des EPCI de plus de 20 000 habitants pour le 1^{er} janvier 2019. Ce document a pour objectif de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Il s'adresse aux collectivités locales (EPCI, communes les plus importantes) ainsi qu'aux acteurs de certains secteurs d'activité : bâtiment, industrie, agriculture, transports, déchets...

Pour des raisons de cohérence (en lien avec le SCOT) et de mutualisation des coûts, il a été décidé que cette démarche serait portée à l'échelle du PETR, sans que celui-ci n'en prenne la compétence (il s'agira donc bien de signer 3 PCAET).

Pour ce faire, le PETR se fait accompagner par la FDE 80 dans un rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage. Ainsi, l'ensemble du volet énergétique (Etude de Planification Energétique) est réalisé par un cabinet financé par la FDE 80 (qui elle-même bénéficie de 70% de subvention de l'ADEME).

Concernant les 2 autres volets du PCAET, à savoir la partie hors énergie, ainsi que l'Etude Environnementale Stratégique (ESS), nous devons nous faire accompagner par un bureau d'études. Dans ce cadre, le Comité syndical a délibéré en avril afin d'adhérer au groupement de commande constitué avec la FDE 80 et les autres territoires de la Somme qui élaborent un PCAET.

Ces 2 aspects qui se dérouleront sur une période supérieure à 1 an pourraient coûter (le marché n'est pas encore lancé) 60 000 €. Proportionnellement à l'avancée prévisionnelle de cette mission, il est proposé d'inscrire **40 000 €** au titre de l'année 2019.

2.3. CULTURE :

Les actions culturelles au titre de l'année 2019 s'inscrivent dans le prolongement des objectifs fixés dans le Schéma culturel du Pays, à savoir :

- **Lecture publique et oralité – Réseau des bibliothèques-médiathèques** avec le festival « Contes en Pays de Somme », le projet autour de la correspondance « Je suis venu(e) t'écrire – lieux sous pli », « le salon du livre de Péronne – les rencontres d'auteurs », la création de boîtes à livres (dépenses : **37 550 €**).
- **Un programme de spectacle tout public « les imaginaires »** – Spectacle / Résidence d'artiste / Actions de médiation (dépenses : **32 800 €**).
- **Education artistique et culturelle** avec le dispositif d'éducation artistique et culturelle « Les Chemins artistiques » (dépenses : **58 000 €**).
- **Valorisation du patrimoine** – candidature *Pays d'Art et d'Histoire* (dépenses : **13 100 €**). L'année 2019 marquera l'écriture et le dépôt de la candidature. Par ailleurs, des actions de promotion et d'animation seront proposées sur le territoire : ateliers, rencontres, expositions.

Dans sa globalité – y compris le budget de fonctionnement et de communication (**1 000 €**) -, cette proposition de budget culturel s'établit à **142 450 €**. Ce budget bénéficierait en recettes de **40 640 €** du FEADER via le LEADER GAL, de **29 500 €** de la DRAC, de **3 000 €** de la DDCS, de **1 760 €** du FNADT, de **22 500 €** du Département. La part fonds propres du PETR serait de **45 050 €**.

Conclusion :

Au vu des besoins de financements relatifs à l'administration générale, des actions identifiées, des financements escomptés, cette première simulation, qui permet d'ouvrir le débat, nécessite des recettes supplémentaires pour un montant d'environ **155 000 €**.

Pour ce faire, lors de l'élaboration du Budget prévisionnel 2019, il s'agira de jouer à la fois sur plusieurs leviers énoncés ci-dessous :

- Faire des choix stratégiques et cohérents au regard du projet politique du PETR entre le développement, le maintien ou la suppression d'actions présentées ci-dessus ;
- Ponctionner une partie des fonds de réserve (à mettre en perspective avec le résultat de **81 217 €** au CA 2017 et d'environ **190 à 195 000 €** au CA projeté 2018) ;
- Trouver d'autres recettes, dans un contexte financier contraint.

3/ BUDGET ANNEXE 1 : INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Comme pour le budget principal, il est dorénavant nécessaire de présenter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

En 2018, le budget présentait 82 000 € de dépenses de fonctionnement. Au stade du DOB, il est envisagé d'inscrire 80 000 €. Ici encore, on peut constater une stabilité des dépenses.

Depuis le 1^{ier} juillet 2015, le PETR assurait l'instruction des documents d'urbanisme pour les communes dotées d'une carte communale, d'un PLU, d'un POS situées au sein d'un EPCI de plus de 10 000 habitants (Haute-Somme, ex-Pays hamois).

A partir du 1^{ier} janvier 2018, cette prestation a été élargie aux communes concernées des ex-Communautés de communes de Haute-Picardie, du Pays neslois et du Santerre. Au total, 51 communes ont adhéré au dispositif qui désormais propose 2 offres : instruction de la totalité des documents ou l'instruction de la totalité des documents à l'exception des CuA.

Le développement du périmètre s'est traduit par l'embauche d'un second instructeur pour une charge de travail globale correspondant à 1,8 Equivalent Temps Plein (20% d'un poste étant consacré à l'élaboration du PCAET financé par le budget général).

A la lecture des recettes issues du nombre de documents instruits du 1^{ier} janvier au 30 octobre 2018, il est conseillé de ne pas faire évoluer les tarifs.

Il est proposé d'inscrire en dépenses **85 000 €** équilibrés par les recettes liées aux prestations.

4/ BUDGET ANNEXE 2 : PROMOTION DU TOURISME

Le Syndicat mixte de Développement et de Promotion du Pays Santerre Haute Somme a délibéré le 26 avril 2018 pour sa dissolution au 31 décembre 2018. Pour assurer la continuité de service de l'Office de tourisme de Haute-Somme, il est nécessaire que l'EPIC soit rattaché à une collectivité de tutelle, raison pour laquelle le PETR a élargi ses statuts reprenant ceux du syndicat dissous.

Pour mémoire, une délibération a été votée à l'unanimité en Comité syndical le 30 mai dernier, confirmée depuis par les 3 EPCI membres. Ainsi, les élus actent que « la feuille de route » touristique sera validée au sein du Comité syndical du PETR et que les actions à mener afin d'y parvenir seront conduites par l'Office de tourisme.

Pour ce faire, l'EPIC bénéficie comme par le passé de financements des EPCI. Dans un souci de transparence, les dépenses et les recettes dédiées seront retracées dans ce budget annexe.

Le contexte :

Le développement économique des territoires ruraux s'appuie souvent sur l'économie résidentielle, celle-ci jouant un rôle d'autant plus important que l'outil productif est faible. Comme indiqué dans notre Schéma Territorial de Développement Economique 2016-2020, le tourisme constitue une filière en devenir qu'il convient de soutenir, au même titre que le commerce/l'artisanat et l'Economie Sociale et Solidaire.

Depuis 2010, les élus ont mis les moyens financiers nécessaires à la structuration de la Destination Haute-Somme, grâce à la constitution d'un Office de tourisme de pôle et à son financement, qui a par ailleurs bénéficié du soutien du dispositif LEADER GAL, 1^{ière} génération.

La stratégie de développement :

Connu pour le tourisme de mémoire, le territoire a engagé une diversification de l'offre qu'il conviendra d'accélérer dans les années qui viennent, tout en s'appuyant sur l'équipement phare de l'est de la Somme, l'Historial de la Grande Guerre (80 000 visiteurs/an) en connexion avec le circuit du Souvenir.

Pour ce faire, différents axes de développement ont été identifiés (*contribution du PETR et des 3 Communautés de communes au SRADDET en mai 2017*) et consolidés lors des 3 groupes de travail réunis par l'Office de tourisme en février 2018. Ces thématiques, connues de tous, ne sont souvent pas assez mises en valeur ou sont sous-exploitées :

- **Le tourisme de nature** : la continuité du *Grand Projet Vallée de Somme* de Sormont jusqu'aux frontières de l'Aisne, offrant une véritable colonne vertébrale, qui à l'instar de « *la Loire à vélo* », doit permettre d'irriguer différents lieux touristiques le long de la Vallée.

Parallèlement, Péronne doit être perçue comme un carrefour fluvial, avec son port de plaisance, et son ouverture à la fois vers Saint-Valéry-sur-Somme, Saint-Quentin ou Noyon. Dans ce cadre, la réouverture à la navigation du bief Offoy / Saint-Simon après travaux est essentielle.

- **Nos patrimoines** : bâti traditionnel, de la Reconstruction. Convaincu de ces richesses, le PETR élabore un dossier de labellisation *Pays d'Art et d'Histoire* (*voir projet porté par le PETR dans le DOB Budget Principal*) dont les objectifs sont de sensibiliser tous les publics (habitants, scolaires, touristes) et de développer une image positive et un sentiment d'appartenance au territoire.

L'architecture liée à la Reconstruction, peu mise en valeur aujourd'hui, permettrait d'offrir des synergies avec des territoires voisins, notamment Saint-Quentin qui dans les années qui viennent souhaite valoriser son patrimoine Art Déco.

- **Le tourisme halieutique** : à l'attention de publics passionnés, cette filière représente un vrai potentiel au regard des richesses naturelles de la Vallée de la Somme, de ses étangs publics ou privés.

Alors que la majorité des séjours touristiques sur le territoire sont de courtes durées, le secteur de la pêche permet de retenir les touristes pendant plusieurs jours. Il s'agira de valoriser les lieux de pêche, de les aménager (pontons, accessibilité,...) et ainsi de structurer (recensement des lieux, organisation, communication) cette filière.

- Le tourisme économique : le Santerre Haute-Somme est reconnu pour ses terres fertiles, ce qui se traduit par une forte activité agricole, agroalimentaire et agro-industrielle. Certaines usines ont un patrimoine remarquable, d'autres s'ouvrent au grand public, comme Bonduelle, qui réfléchit avec la Communauté de communes de la Haute-Somme à la création d'une Maison du légume.

Au-delà de ces secteurs qui font l'identité économique du territoire, des savoir-faire locaux sont mis en valeur, accessibles tout au long de l'année : la brasserie De Clerck à Péronne, le Vivier d'Omignon (élevage de truite et d'anguille) à Saint-Christ-Briost, le Moulin de Binard (culture de l'endive) à Buire Courcelles,....

- Le tourisme d'affaire est aujourd'hui absent. Pourtant un marché existe entre Paris et Lille, le long de l'autoroute A1, à moins d'1h30 de ces agglomérations, pour des séminaires d'entreprises, dans un cadre protégé et verdoyant. Cela est d'autant plus vrai que l'hôtel IBIS sur l'A1 a fermé ses portes en septembre 2018 et qu'il répondait en partie à ce besoin.
- Et demain ou après-demain, la mise en tourisme du canal Seine-Nord Europe comme les Communautés de communes de la Haute-Somme et de l'est de la Somme l'ont mentionné dans leur Contrat Territorial de Développement : le pôle « nature » à Cléry-sur-Somme : Espaces Naturels Sensibles des étangs du Haut, Maison du Canal et de la Nature, pont canal, chemins de randonnée ; le pôle « loisirs » à Allaines ainsi qu'à Saint-Christ-Briost avec des résidences de vacances pour répondre aux demandes d'hébergements.

Ces projets qui renforcent et diversifient l'offre du territoire n'ont de sens que si parallèlement sont menées des actions stratégiques afin :

- d'impulser la montée quantitative et qualitative de l'offre d'hébergement,
- de valoriser les portes d'entrée de ce territoire de passage : château hébergeant l'Historial de la Grande Guerre, gare TGV, aire autoroutière d'Assevillers (*voir projet porté par le PETR dans le DOB Budget Principal*)
- de consolider une stratégie de promotion et de commercialisation de la Destination « Haute-Somme » tout en s'inscrivant dans les pas de la politique régionale déclinée au sein d'*Esprit Hauts-de-France* (vivre une expérience, se ressourcer, passer des moments authentiques,...) et en s'adaptant aux nouveaux modes de consommations et aux attentes des clients,
- de sensibiliser les professionnels à la qualité des équipements mais aussi de l'accueil (connaissance des nouvelles attentes, maîtrise de l'anglais, sensibilisation au numérique,....).

Le soutien financier aux missions de l'Office de tourisme :

- **Mission Communication** : a minima et en attente des propositions de l'Office de tourisme : guide de la Destination Haute-Somme, site internet de l'Office de tourisme, présence sur les réseaux sociaux, lettres d'informations mensuelles, les applications, achat d'espaces publicitaires dans la presse, présence dans les salons spécialisés (Comités d'entreprises, Séniors,....).
- **Mission Accueil** : faire d'une contrainte, le déménagement de l'Office du tourisme, une opportunité, avec un lieu plus moderne et plus chaleureux. Au-delà, il y a une stratégie à construire pour la mise en place de l'accueil « hors les murs » particulièrement sur l'aire autoroutière d'Assevillers (*voir projet porté par le PETR dans le DOB Budget Principal*) qu'il conviendra d'animer les week-ends de grands départs.
- **Mission Commercialisation** : achat de bases de données de prospects, développement d'une boutique promouvant les produits et les savoirs faire locaux,...ventes de prestations des professionnels du territoire.
- **Mission de conseil et de développement** : ingénierie aux collectivités locales et aux professionnels du tourisme en terme d'offre, d'outils (signalétique, numérique,...), d'animation de réseau (avec également l'ADRT et le CRT), réflexion avec le PETR quant à la promotion et la commercialisation du label et des visites guidées *Pays d'art et d'histoire*, ouverture et partenariat sur les territoires voisins,....

Ces missions, qui correspondent « au cœur de métier » de l'Office de tourisme devront se réaliser dans un souci de maîtrise des dépenses.

Pour ce faire, une recherche systématique de partenaires financiers devra être menée, notamment auprès du PETR gestionnaire du dispositif LEADER GAL, de la Région Hauts-de-France dans le cadre de la PRADET liée à l'espace de dialogue Nord-Aisne / Est-Somme au titre du volet ingénierie (financement d'études, de postes).

Par ailleurs, des mutualisations avec le PETR, l'Historial de la Grande Guerre ou tout autre partenaire (Office de tourisme voisin, ADRT, Région) devront être engagées.

Afin de permettre à l'Office de tourisme de mener à bien ses missions, il est proposé d'inscrire en dépenses, **284 197 €**, ce montant correspondant aux recettes liées à la cotisation des 3 Communautés de communes à hauteur de 4,15 €/habitant. Cette recette est complétée notamment par la taxe de séjour et la vente des produits et prestations.

Enfin, ce soutien financier se traduira par une convention entre les 2 structures afin de définir les différents objectifs à atteindre et les critères d'évaluation à mettre en place.

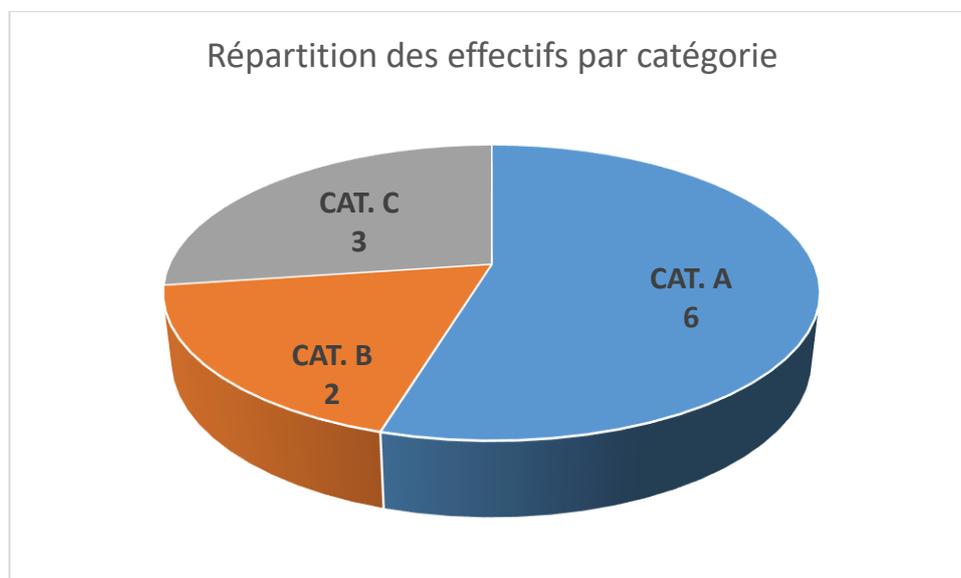
ANNEXE

LE PERSONNEL DANS LA STRUCTURE

La structure des effectifs fin 2018 : 11 agents

REPARTITION PAR CATEGORIE

La catégorie A représente 60 % des effectifs.



Catégorie A :

- 1 directeur.
- 5 chargés de mission : développement économique (2), animation LEADER Gal, urbanisme et culture

Catégorie B :

- 1 responsable administrative et financière.
- 1 chargé de mission patrimoine

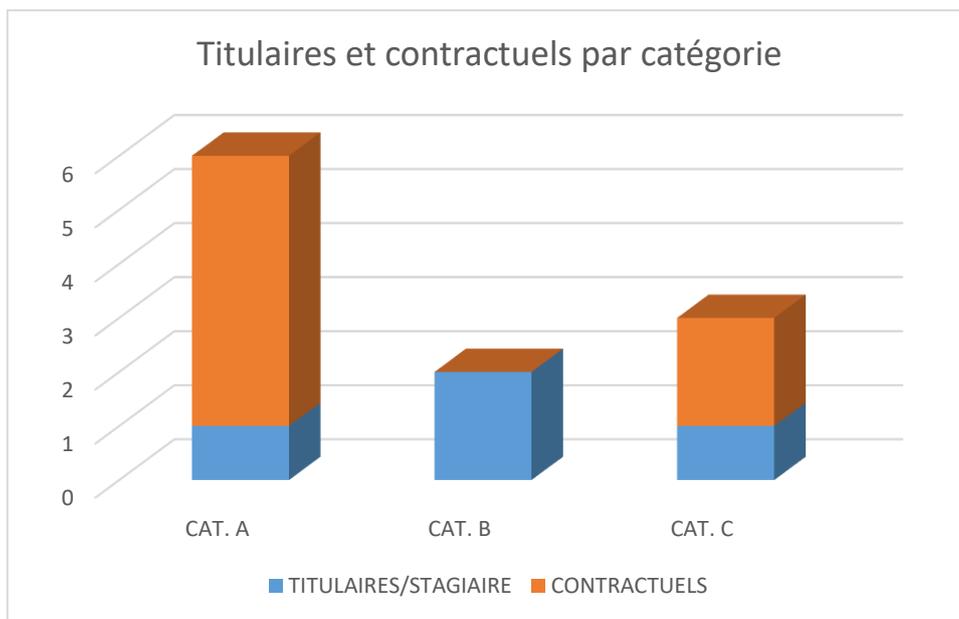
Catégorie C :

- 1 assistante administrative.
- 2 instructeurs ADS (budget annexe)

REPARTITION PAR STATUT

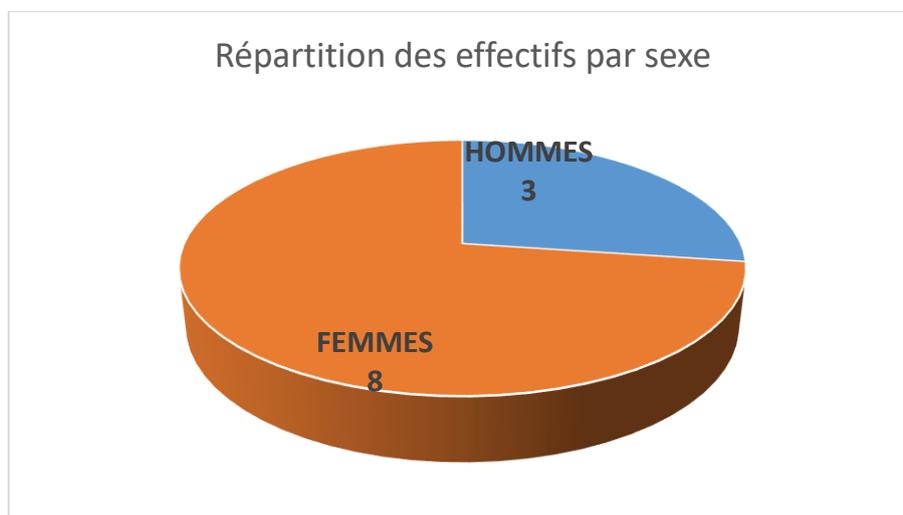
36 % des postes sont occupés par des titulaires. Sur l'ensemble des titulaires, 25 % en A, 50 % en B et 25 % en C.

- La catégorie A compte 17 % de titulaires
- La catégorie B compte 100 % de titulaires
- La catégorie C compte 33 % de titulaires

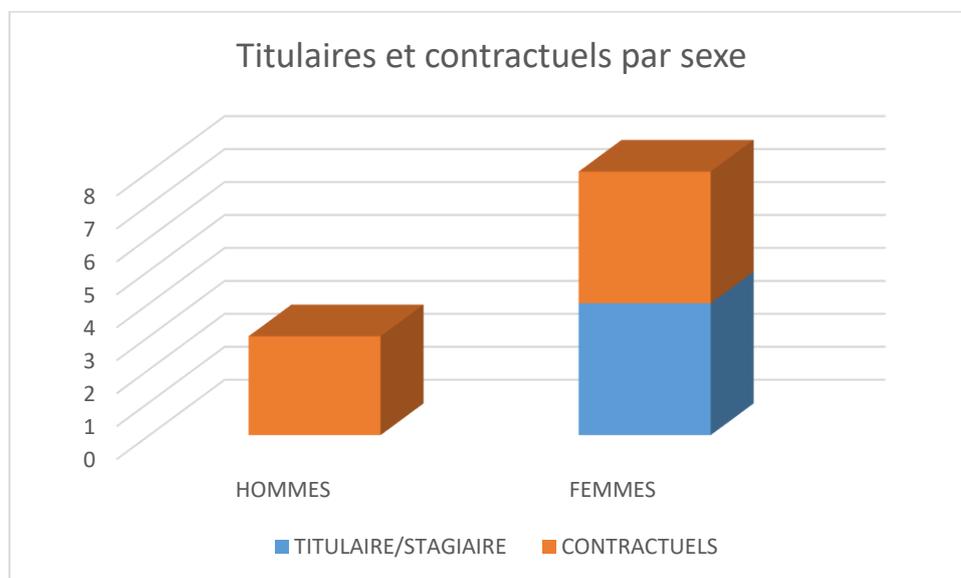


REPARTITION PAR SEXE

Les femmes représentent 73 % des effectifs.



Le taux de contractuels est plus élevé chez les hommes. En effet, 100 % sont contractuels contre 50 % pour les femmes.



La durée effective du travail.

La durée moyenne hebdomadaire de travail est de 35 heures. Tous les agents sont à temps complet.

Evolution prévisionnelle des effectifs

	2018	2019	2020
DIRECTION	1	1	1
GESTION	1	1	1
ECONOMIE	2	2	2
CULTURE	2	2	2
URBANISME, DEV LOCAL	1	1	1
ADS (budget annexe)	2	2	2
TOURISME/GAL	1	1	1
ADMINISTRATIF	1	1	1
	11	11	11

Dépenses prévisionnelles de personnel prévisionnelles / 2019

Les dépenses de personnel représentent environ 51 % du budget de fonctionnement (hors amortissement et avance au budget ADS) pour le budget principal et 85 % pour le budget annexe.

Le chapitre 012 est décliné comme suit :

	B.Principal	B. Annexe1 ADS
Traitement	58,17%	67,90%
Régime	8,79%	1,21%
SFT	0,82%	0,00%
Indemn. Comp. CSG	0,25%	0,00%
Charges pat	28,91%	29,06%
Assurance	2,44%	0,93%
Œuvres sociales	0,50%	0,72%
Medecine	0,12%	0,17%
	100,00%	100,00%